

PHILHARMONIE DE PARIS
SAISON 2020-2021

FORMATIONS

- CHANTS DU MONDE
Formation de pratique musicale. P. 2

- LES INTERVENANTS P. 4

- FINANCEMENT DES FORMATIONS
 - 1 – Vous êtes intermittent du spectacle P. 6
 - 2 – Vous êtes salarié d'une structure P. 7
 - 3 – Vous êtes travailleur indépendant
 - 4 – Vous êtes demandeur d'emploi P. 8
 - 5 – Vous êtes reconnu travailleur handicapé P. 9



CITÉ DE LA MUSIQUE
PHILHARMONIE
DE PARIS

▪ CHANTS DU MONDE

Formation de pratique musicale

Chaque année la Philharmonie propose aux étudiants, professionnels et musiciens de bon niveau une formation de pratique musicale ouverte sur des traditions vocales du monde.

Animées par des artistes pédagogues spécialistes des différentes aires culturelles étudiées, ces quatre journées de formation, soit 24 heures au total, sont consacrées cette saison à l'Argentine, la Géorgie, le Pays basque et le Proche-Orient.

Les participants abordent les répertoires, la linguistique, les techniques vocales et d'interprétation propres à chaque tradition. Une attention particulière est portée à l'inscription de ces traditions dans leurs contextes culturels et patrimoniaux.

Les objectifs :

- Acquérir de nouvelles techniques vocales
- Élargir ses connaissances musicales et culturelles
- Développer sa pratique vocale
- Développer l'écoute

Pré-requis :

Avoir une formation et une pratique régulière du chant.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- L'action de formation se déroule en présentiel et en groupe.
- Les méthodes actives et participatives sont privilégiées
- Evaluation des acquis par les formateurs.

Durée

4 jours, soit 24 heures

Publics : Musiciens, artistes, chefs de chœurs, artistes-enseignants, professionnels du spectacle vivant, amateurs en voie de professionnalisation, musicothérapeutes.

Lieu de la formation : Cité de la musique-Philharmonie de Paris
221 avenue Jean Jaurès
75019 Paris

Effectif : 15 personnes

Accessibilité



Depuis son ouverture, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris a fait de l'accueil et de la participation des personnes en situation de handicap un engagement fort de son projet. Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap et différents aménagements peuvent être envisagés. Afin d'échanger sur vos besoins, contactez-nous au moment de votre inscription.

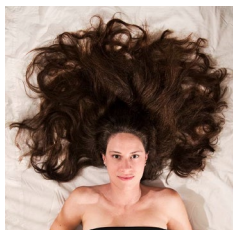
Renseignements et inscription :

formation@philharmoniedeparis.fr

Téléphone 01 44 84 84

Un formulaire de positionnement est proposé en ligne et doit être complété pour toute demande d'inscription en formation. L'inscription ne sera effective qu'après validation du projet de formation par l'équipe pédagogique de la Philharmonie et ne sera définitive qu'après le règlement qui devra intervenir au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

▪ INTERVENANTS



CHRISTINE AUDAT

Ancrée dans une tradition sud-américaine, la chanteuse franco-péruvienne Christine Audat est une auteure-compositrice inspirée par son amour des polyphonies et rythmes chaloupés, par ses rêves et voyages envoûtants.

De Paris au Pérou, en passant par Rio de Janeiro, elle se forme au piano classique, à l'écriture et la composition, comme aux musiques brésiliennes ou la musique créole et afro péruvienne avec Roberto Arguedas. Titulaire du diplôme de musicien.ne interprète des musiques actuelles en chant ainsi que d'un double master en sciences politiques et en sociologie, elle développe ses activités pédagogiques auprès de chorales d'adultes et d'enfants.

Co-fondatrice du Kosmocollectif – un collectif transdisciplinaire, solidaire et festif- Christine Audat partage des questionnements autour des identités et émancipations. Elle se produit sur de nombreuses scènes en France et à l'étranger.



KRISTOF HIRIART

"Ce qui me plaît dans la transmission, c'est la transformation"

Kristof Hiriart est percussionniste, multi-instrumentiste, compositeur et chanteur. Il passe la majeure partie de son temps entre les bureaux et les studios de la Compagnie LagunArte qu'il a créée en 2001 à La Bastide Clairence. Il y peaufine avec son équipe de multiples projets artistiques et pédagogiques qu'il propose ensuite, ici et ailleurs. Il collabore souvent avec d'autres artistes passionnés, comme lui, de transmission et d'oralité.

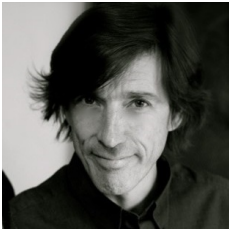
Sur le plateau ou dans l'espace public, il produit des formes scéniques hybrides – cirque, musique, danse –, aux influences musicales multiples et assumées, des sons traditionnels à la musique improvisée.



AÏCHA REDOUANE

« Diva du chant arabe », « Voix d'or », « Vestale du chant arabe », « Tous les parfums d'Orient », autant de titres qui gratifient la voix, le talent et les qualités artistiques de Aïcha Redouane qui ne cesse d'enchanter et de fasciner les publics arabe et occidental depuis le début des années 90 en lui révélant les plus beaux chefs-d'oeuvres poétiques et musicaux de la Nahda (renaissance culturelle arabe du XIXe-XXe siècles) du Proche-Orient. D'origine marocaine et vivant avec sa famille en France depuis sa plus tendre enfance, Aïcha Redouane a chanté plusieurs styles (thamazight/berbère, jazz-blues, chant occidental et arabe...). Elle délaisse ses études d'architecture à la fin des années 80 pour se consacrer à la tradition musicale du Maqâm arabe.

Elle cisèle sa formation de chanteuse et joueuse de qânûn à la fois en autodidacte et à travers son engagement dans plusieurs groupes de musique, et sa rencontre avec Habib Yammine percussionniste et ethnomusicologue libanais sera déterminante dans sa spécialisation dans l'art du chant arabe, la poésie, la composition et l'improvisation. Pour la soutenir, le Ministère de la Culture Français lui octroie une bourse pour ses recherches musicales et poétiques. Cela lui permet de faire des séjours linguistiques au Caire.



CRAIG SCHAFFER

Craig Schaffer est un chanteur de Californie. Il compose des chansons pour le dulcimer (cithare à 3 cordes) et des créations sonores à la voix. En France depuis 1994, il a créé plusieurs groupes autour des répertoires traditionnels ou ses chansons.

Il se consacre depuis de longues années, au collectage, à l'étude, à la diffusion et à l'enseignement du chant polyphonique de Géorgie dans le Caucase. Il anime de nombreux stages en France et à l'étranger. En 1996, il fonde le groupe Mze Shina, unique ensemble professionnel en Europe dédié à ce répertoire et qui se produit depuis cette date dans de nombreux festivals.

Ce travail auprès des plus grands chanteurs géorgiens, porteurs de la tradition orale, lui permet de s'imprégner de ce patrimoine musical, mais aussi d'apprendre et d'analyser la technique vocale spécifique au chant géorgien.

Il est également chef de chœur en Bretagne.

▪ FINANCEMENT DES FORMATIONS

Votre profil

1 – VOUS ÊTES INTERMITTENT DU SPECTACLE

VOUS ÊTES INTERMITTENT AVEC DES DROITS AFDAS

AFDAS (Fonds d'Assurance Formation)
66 rue Stendhal 75020 Paris
01 44 78 39 39
www.afdas.com

Vous avez acquis des droits à la formation si vous justifiez au minimum de 2 années d'ancienneté dans la profession et de :

- 48 cachets répartis sur les 24 mois précédant la demande de stage si vous êtes artiste interprète (chanteur, musicien, comédien, danseur...)
- 88 jours de travail répartis sur les 24 mois précédant la demande de stage si vous êtes technicien du spectacle vivant ou réalisateur ou metteur en scène
- 130 jours de travail répartis sur les 24 mois précédant la demande de stage si vous êtes technicien du cinéma et de l'audiovisuel.

Différents dispositifs de formation professionnelle continue peuvent être mobilisés selon votre projet et votre objectif professionnels :

- plan de formation intermittent
- période de professionnalisation et dispositif CPF : formations diplômantes

VOUS ÊTES INTERMITTENT EN CARENCE AFDAS

AUDIENS (Caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale des artistes/techniciens)
74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves cedex
www.audiens.org

- Aide au développement des compétences : une aide plafonnée à 900 € peut vous être accordée. Contact Action sociale du groupe Audiens : 0 800 940 726
- Fonds de professionnalisation et de solidarité : 0 800 940 810

Union Sociale du Spectacle
7 Rue Henri Rochefort 75017 Paris
01 44 15 24 24

- Allocation d'aide à la formation

2 – VOUS ÊTES SALARIÉ D'UNE STRUCTURE

Le CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION)

Le CPF a pris la succession du DIF en 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est crédité en euros et non plus en heures : 500 euros par an pour un salarié à temps plein, avec un plafond de 5 000 euros. Les heures de formation acquises avant le 1^{er} janvier 2019 sont converties e, euros, selon un taux de 15 euros de l'heure.

Le compte personnel de formation est rattaché à "la personne". Il suit le salarié tout au long de sa carrière professionnelle. De ce fait, même pendant des périodes de chômage ou après un changement d'employeur il est possible d'utiliser les heures de formation acquises.

Le CPF est mobilisable à tout moment et ne nécessite pas d'accord préalable de l'employeur si la formation visée se déroule en dehors du temps de travail.

3 – VOUS ÊTES TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle (CFP), à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation.

Pour que les coûts pédagogiques des formations soient pris en charge en totalité ou partiellement, les travailleurs indépendants doivent déposer une demande de prise en charge auprès du FAF (fonds d'assurance formation) dont ils dépendent, au minimum 1 mois avant le début de la formation prévue. Seuls les coûts pédagogiques, y compris pour les formations à distance, sont remboursés, ce qui exclut les frais de repas, d'hôtel ou de transport.

ACTIVITÉ PRINCIPALE (Code NAF / APE)	FONDS D'ASSURANCE FORMATION
Profession libérale	Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF-PL)
Commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services	Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (Agefice)
Artiste auteur	Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs (AFDAS)
Artisan, chef d'entreprise inscrit au répertoire des métiers (RM) et auto-entrepreneur artisan non inscrit au RM	Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAFCEA)

4 – VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

L'AIF (AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION)

Elle permet de (co)financer, dans certaines situations spécifiques, tout ou partie des frais pédagogiques d'une formation en vue d'un retour durable à l'emploi.

La demande doit être déposée 15 jours calendaires avant le début de la formation, signée par le responsable de l'organisme qui la dispense et par le demandeur d'emploi. La signature du représentant de Pôle emploi doit intervenir avant le premier jour de la formation.

Contenu du dispositif

L'AIF est une aide financière accordée sous conditions. Elle permet uniquement la prise en charge des frais pédagogiques (hors frais de dossier, d'achat de matériel, d'inscription aux examens, etc.). Elle est versée directement à l'organisme de formation.

VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE DU RSA ET VOUS AVEZ SIGNÉ UN CONTRAT D'INSERTION

APRE : Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi

Aide financée par l'État dans le cadre du Fonds National des Solidarités Actives. Cette aide a pour objet de prendre en charge tout ou partie des frais de formation en cas de début ou de reprise d'activité professionnelle.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi, votre CAF, votre Centre Communal d'Action Sociale ou votre Conseil Général.

A.I.R.E : Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi

La Région finance, à travers le dispositif AIRE, des formations facilitant le retour, l'accès ou le maintien en emploi sur des secteurs en tension de recrutement en Île-de-France.

<https://www.iledefrance.fr/aide-individuelle-regionale-vers-lemploi-aire>

5 – VOUS ÊTES RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION est majoré. Il s'élève à 800€ par an (plafonné à 8 000€) au lieu des 500€ par an (plafonné à 5 000€) pour l'ensemble des salariés.

L'AGEFIPH

L'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés, intervient sous forme de financement dans toute intervention liée à un projet d'insertion d'un travailleur handicapé en milieu ordinaire de travail sous forme d'aide à la formation ... AGEFIPH : 192, avenue Aristide Briand 92 226 Bagneux cedex Tél : 01 46 11 00 11

Le Pôle Emploi

La personne handicapée à la recherche d'un emploi, doit contacter le conseiller emploi spécialisé pour les travailleurs handicapés au CAP Pole Emploi (www.capemploi.net) de son domicile et s'inscrire comme demandeur d'emploi.

Le Fongecif

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et le Fongecif conjuguent leurs efforts en signant une convention de partenariat pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la formation professionnelle. Contactez donc le Fongecif de votre région.

Contactez également votre référent auprès de la Sécurité sociale afin de lui faire part de votre projet de formation et vos besoins de prise en charge